

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, également convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre 2021, s'est assemblé dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice.

Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire choisi parmi les membres présents. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoit, M. AUSSENAC Christian, Mme LIGNEY Véronique, Mme GRAFFIN Anne-Marie, M. VIAL Frédéric, M. LEROUX Stéphane, M. BERNARD Jean-Michel, Mme GARDETTE Valérie, Mme MOUTAMALE Vivienne, M. CHARVET Christophe, Mme DESCHODT Florence, M. BESSET Christophe, M. MAISSE Jacques, M. JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre-Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique

Absents excusés : Claudine IMBERT (pouvoir donné à Jacques CARTIER), Anne SELLES (pouvoir donné à Géraldine LEFRENE), Thibault VALON (pouvoir donné à Alain GERMAIN)

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 21.70 : Approbation des emplacements réservés dans le cadre de la modification n°3 du PLU-H
Rapporteur : Mme Valérie KATZMAN, adjointe à l'urbanisme et à l'aménagement urbain

Le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon intègre les grands objectifs portés par l'exécutif métropolitain visant une transition solidaire et écologique du territoire, en proposant des quartiers agréables à vivre, avec une plus grande mixité sur toute la Métropole.

Il s'agira aussi d'adapter le territoire au changement climatique et de préserver la biodiversité, les espaces agricoles et naturels.

A l'occasion de cette modification du PLU-H, la Commune a fait évoluer l'affectation de deux emplacements réservés existants à son profit :

- Modification de l'affectation de l'emplacement réservé (ER) équipements publics n°2 au bénéfice de la commune, pour équipement périscolaire, scolaire et socio-culturel. Cet emplacement réservé a comme objectif de permettre la réalisation de nouveaux équipements pour répondre aux besoins des habitants.
- Modification de l'affectation de l'emplacement réservé pour équipement public (ER) n°4 pour du stationnement, au bénéfice de la commune sur les parcelles cadastrées AD 8, AD 10, AD 11, AD 217, AD 218 situées Chemin de l'Ecully, partie sud-est VN5. Cet emplacement réservé a pour objectif d'améliorer l'offre en stationnement liée aux équipements communaux sur le secteur du hameau de la mairie »

Le plan de ces deux emplacements réservés sont annexés à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 069-216900639-20211208-DELIB2170-DE



Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification de la destination de deux emplacements réservés précités,
- **DEMANDE** à la Métropole de les intégrer ainsi dans les plans et autres documents issus de cette procédure de modification n°3 du PLU-H.

En mairie, le 20 décembre 2021

Le Maire,

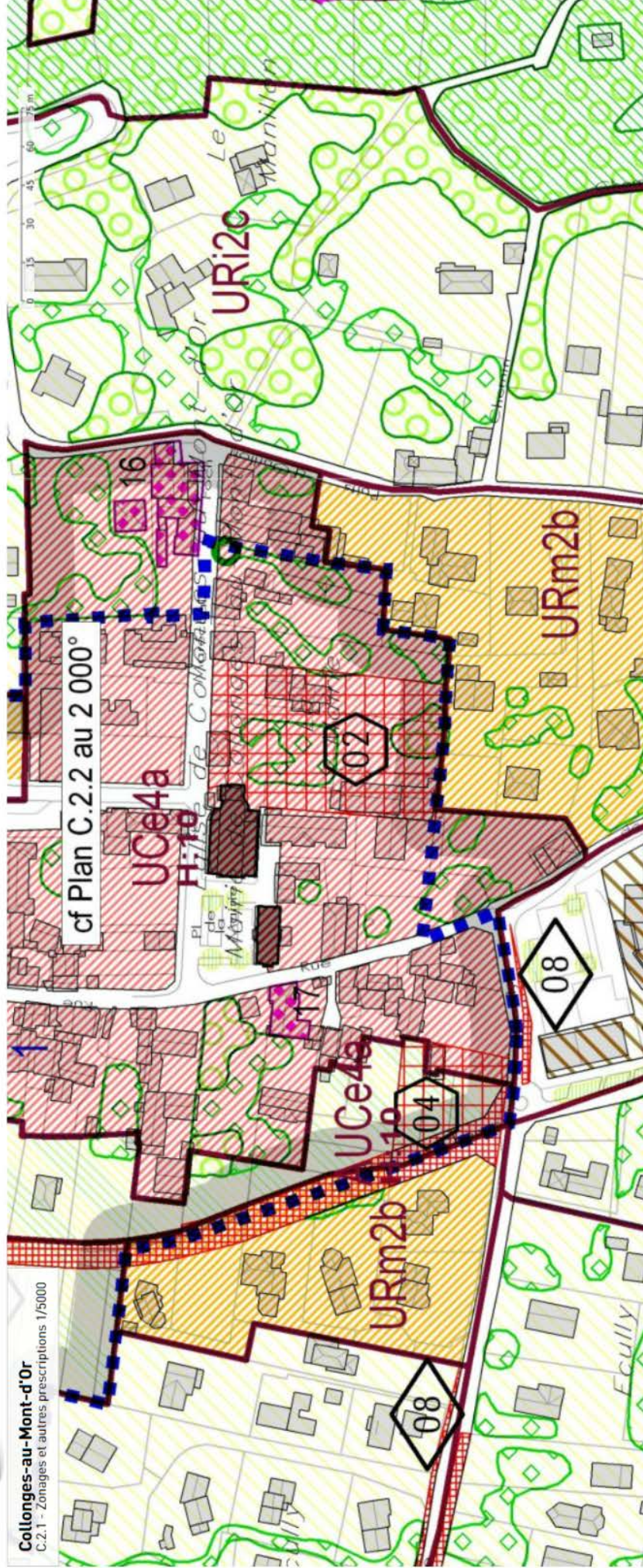
Monsieur Alain GERMAIN

Certifiée exécutoire par transmission

au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le



Collonges-au-Mont-d'Or
C.2.1 - Zonages et autres prescriptions 1/5000



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 17 janvier à dix-neuf trente, le Conseil municipal, également convoqué par Monsieur le Maire, le 11 janvier 2022, s'est assemblé dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire choisi parmi les membres présents. M.Nicolas DELAPLACE, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, M. VAN HILLE Benoit, Mme LIGNEY Véronique, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALON Thibault, M. BESSET Christophe, M. MAISSE Jacques, M. JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : M. MADIGOU Eric (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain), Mme LEFRENE Géraldine, M. AUSSENAC Christian (pouvoir donné à Mme KATZMAN Valérie), Mme IMBERT Claudine (pouvoir donné M.CARTIER Jacques), Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M.DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à M.BERNARD Jean-Michel), M. LEROUX Stéphane (pouvoir donné à M.VAN HILLE Benoit), Mme MOUTAMALLE Vivienne (pouvoir donné à Mme BAILLOT Arlette), Mme SELLES Anne (pouvoir donné à M.BESSET Christophe), M. DESCHODT Florence (pouvoir donné à Mme BAILLOT Arlette), Mme ARNAUD Catherine (pouvoir donné à M.JOUBERT Patrick).

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 26

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 22.04 : Inscription du débouché de voirie rue Pierre Termier / rue de la Saône

Rapporteur : Mme Valérie KATZMAN, adjointe au maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement urbain

Dans le cadre du point précédent, Mme Katzman explique qu'une erreur matérielle s'est glissée sur les plans liés aux débouchés de voirie à prévoir. Ainsi une délibération spécifique est à prendre pour être jointe au dossier d'enquête publique.

Il est ainsi donc proposé d'inscrire le débouché de voirie rue Pierre Termier / rue de la Saône tel qu'il figure en annexe du présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'inscription du débouché de voirie tel que présenté,
- **INDIQUE** que cette délibération sera à joindre au dossier d'enquête publique relatif à la modification n°3 du PLU-H.

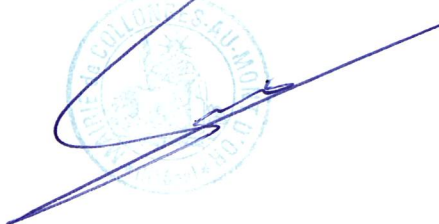
En mairie, le 21 janvier 2022

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN

Certifiée exécutoire par transmission

au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le



A blue ink signature of Alain Germain is written over a circular official stamp of the Commune de Collonges-au-Mont-d'Or.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 17 janvier à dix-neuf trente, le Conseil municipal, également convoqué par Monsieur le Maire, le 11 janvier 2022, s'est assemblé dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire choisi parmi les membres présents. M.Nicolas DELAPLACE, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, M. VAN HILLE Benoit, Mme LIGNEY Véronique, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALON Thibault, M. BESSET Christophe, M. MAISSE Jacques, M. JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : M. MADIGOU Eric (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain), Mme LEFRENE Géraldine, M. AUSSENAC Christian (pouvoir donné à Mme KATZMAN Valérie), Mme IMBERT Claudine (pouvoir donné M.CARTIER Jacques), Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M.DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à M.BERNARD Jean-Michel), M. LEROUX Stéphane (pouvoir donné à M.VAN HILLE Benoit), Mme MOUTAMALLE Vivienne (pouvoir donné à Mme BAILLOT Arlette), Mme SELLES Anne (pouvoir donné à M.BESSET Christophe), M. DESCHODT Florence (pouvoir donné à Mme BAILLOT Arlette), Mme ARNAUD Catherine (pouvoir donné à M.JOUBERT Patrick).

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 26

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 22.03 : Avis du Conseil Municipal sur le dossier d'enquête publique de la modification n° 3 du PLU-H **Rapporteur : Mme Valérie KATZMAN, adjointe au maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement urbain**

Mme KATZMAN rappelle à l'assemblée la procédure de modification n°3 du PLU-H lancée par la Métropole et rappelle les dates d'enquête publique à venir : cette dernière se déroulera du lundi 28 février 2022 à partir de 9h jusqu'au mardi 5 avril 2022 inclus, jusqu'à 16 h. A cette occasion, des permanences avec un commissaire enquêteur ont été prévues dans différentes communes de la Métropole et une qui se tiendra en mairie de Collonges au Mont d'Or, à la date du mercredi 9 mars 2022 de 14 à 17h.

Mme KATZMAN indique que les conseils municipaux peuvent délibérer pour donner un avis sur les points mis à l'enquête publique. Elle rappelle le processus de travail depuis septembre 2020 avec les services de la planification et de la réglementation de la Métropole : de nombreuses réunions de travail ont permis de voir intégrer dans cette modification, la plupart des attentes de la Commune : changement de zonage, inscription des débouchés de voirie, évolution des emplacements réservés, modification de l'OAP (Opération d'Aménagement Programmée) du hameau de la mairie et création d'une OAP pour le secteur de la gare, modification du zonage du secteur ISLAND en vue de créer une future OAP, protection des arbres remarquables.... Toutes les demandes de la Commune n'ont pas pu être intégrées ; celles restant en attente seront intégrées à la modification n°4 déjà programmée.

Mme Katzman présente une synthèse du document de projet de modification n°3.

Il est proposé de donner un avis positif de la Commune sur le contenu de l'enquête publique.

Envoyé en préfecture le 21/01/2022

Reçu en préfecture le 21/01/2022

Affiché le

ID : 069-216900639-20220117-DELIB2203-DE



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis positif sur l'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU-H sur les points concernant la Commune de Collonges au Mont d'Or.

En mairie, le 21 janvier 2022

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN

Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le